PROVINCE DE QUÉBEC MRC DU ROCHER-PERCÉ

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ TENUE LE 27 JANVIER 2020, À 11 H 50, À LA SALLE DU CONSEIL DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ SITUÉE AU 129, BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE OUEST, À CHANDLER, SOUS LA PRÉSIDENCE DE LA PRÉFÈTE, MADAME NADIA MINASSIAN, ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M^{me} Cathy Poirier, mairesse

M. Roberto Blondin, maire

M. Gino Cyr, maire

M^{me} Louisette Langlois, maire

M. Henri Grenier, maire

Ville de Percé

Mun. de Ste-Thérèse-de-Gaspé

Ville de Grande-Rivière

Ville de Chandler

Mun. de Port-Daniel-Gascons

Ainsi que le personnel de la MRC du Rocher-Percé

M^{me} Christine Roussy, directrice générale adj. / secrétaire-trésorière adj. & aménagiste M. Mario Grenier, directeur général et secrétaire-trésorier

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 11 h 50, par madame Nadia Minassian, préfète. Monsieur Mario Grenier, directeur général et secrétaire-trésorier, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

20-01-001-E LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que la préfète, madame Nadia Minassian, procède à la lecture de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil de la MRC adopte, par la présente, l'ordre du jour.

20-01-002-E

AÉROPORT - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 323-2020 DÉCRÉTANT LES COÛTS DE CERTAINS SERVICES ET FRAIS À L'AÉROPORT DU ROCHER-PERCÉ ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 309-2018

Monsieur Gino Cyr, maire de la Ville de Grande-Rivière, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 323-2020 décrétant les coûts de certains services et frais à l'aéroport du Rocher-Percé et abrogeant le règlement numéro 309-2018
- Dépose le projet du règlement numéro 323-2020 intitulé « COÛTS DE CERTAINS SERVICES ET FRAIS À L'AÉROPORT DU ROCHER-PERCÉ ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 309-2018 »

20-01-003-E

AÉROPORT - AUTORISATION DE SIGNATURE — CONTRAT AVEC LE SOPFIM POUR L'UTILISATION DE L'AÉROPORT EN 2020

CONSIDÉRANT que la Société de protection des forêts contre les insectes et maladies désire opérer à partir de l'aéroport du Rocher-Percé en 2020;

CONSIDÉRANT que la tordeuse des bourgeons de l'épinette est l'insecte le plus destructeur des peuplements de conifères de l'Amérique du Nord;

CONSIDÉRANT l'importance socioéconomique de la forêt sur le territoire;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Louisette Langlois, dûment appuyée, il est RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise le directeur général de la MRC, monsieur Mario Grenier, à signer un contrat avec la Société de protection des forêts contre les insectes et maladies pour leurs opérations à l'aéroport du Rocher-Percé durant l'année 2020.

20-01-004-E

AÉROPORT - OCTROI DE MANDAT — ENGLOBE - VISITE DE TERRAIN AFIN DE DÉTERMINER L'ÉTAT DE LA SURFACE DE LA CHAUSSÉE, PARTICULIÈREMENT LA FISSURATION, DANS LE BUT DE CIBLER L'OPTION D'INTERVENTION LA PLUS APPROPRIÉE PARMI CELLES PROPOSÉES PAR ENGLOBE DANS SON RAPPORT NO 073-P-0020728-0-01-100-CH-R-0001-0A, DATÉ DU 19 DÉCEMBRE 2019

CONSIDÉRANT l'octroi du mandat des plans et devis et de surveillance de chantier pour le projet de réfection et d'allongement de la piste de l'aérodrome du Rocher-Percé;

CONSIDÉRANT qu'une caractérisation des sols supplémentaires a été effectuée pour mener à terme la conception des plans et devis finaux;

CONSIDÉRANT qu'une visite de terrain est nécessaire afin de déterminer l'état de la surface de la chaussée, particulièrement la fissuration, dans le but de cibler l'option d'intervention la plus appropriée parmi celles proposées par Englobe dans son rapport no 073-P-0020728-0-01-100-CH-R-0001-0A, daté du 19 décembre 2019;

CONSIDÉRANT que la MRC a procédé à une demande de prix pour la conclusion d'un contrat de gré à gré avec ladite entreprise;

CONSIDÉRANT la politique de gestion contractuelle de la MRC;

CONSIDÉRANT que la soumission déposée le 16 janvier 2020 par l'entreprise est conforme;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil de la MRC du Rocher-Percé octroie le contrat à Englobe Corp., firme de services spécialisée dans les domaines des sols et du contrôle des matériaux, au montant de 4950,00\$ taxes en sus, pour la réalisation d'un relevé visuel sommaire de la piste à l'aérodrome du Rocher-Percé, incluant la bonification du rapport no 073-P-0020728-0-01-100-CH-R-0001-0A.

20-01-005-E

EMBAUCHE – TECHNICIENNE EN LOISIRS - SPORTS

CONSIDÉRANT que madame Audrey Fraser, chargée de projet pour la Politique de sport, a quitté ses fonctions en septembre dernier;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de la MRC de poursuivre le travail amorcé des actions ciblées dans la politique sportive;

CONSIDÉRANT qu'un poste de technicien(ne) en loisirs - sports serait approprié pour la poursuite des activités;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection suite aux entrevues avec les candidats retenus;

CONSIDÉRANT que le travail sera réalisé par le comité pilote et un comité consultatif, dont font partie l'URLS, la MRC et les municipalités locales;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est RÉSOLU UNANIMEMENT :

- Que le conseil de la MRC du Rocher-Percé procède à l'embauche de madame Amilie Cyr au poste de technicienne en loisirs - sports, et ce, le ou vers le 4 février 2020, pour une période de 26 semaines, avec possibilité de renouvellement. Le traitement salarial horaire est de 27 \$ + les avantages sociaux.
- Qu'un contrat soit signé entre les deux parties pour officialiser cet engagement et déterminer les objectifs à atteindre durant cette période.
- Que le directeur général, monsieur Mario Grenier, soit autorisé à conclure cette entente avec madame Cyr.

<u>20-01-006-E</u> DEMANDE D'APPUI DE LA VILLE DE CHANDLER – DOSSIER : QUAI DE CHANDLER

CONSIDÉRANT la proposition de prise en charge de l'installation portuaire de Chandler présentée à Transports Canada par la Ville;

CONSIDÉRANT que la Ville de Chandler travaille ardemment à la réhabilitation de cette installation portuaire;

CONSIDÉRANT qu'une installation réhabilitée aura tout le potentiel de devenir un important outil de développement économique pour la ville et pour toute la région;

CONSIDÉRANT le potentiel du port de mer de Chandler démontré dans le plan d'affaires et les études connexes réalisés au nom de la Ville en vue de sa prise en charge auprès de Transports Canada;

CONSIDÉRANT que la prise en charge du port de mer par la Ville représente un projet majeur pour la région en ce qui a trait aux retombées économiques et à la création d'emploi;

CONSIDÉRANT que la Ville de Chandler doit obtenir du Programme de transfert des installations portuaires de Transports Canada les fonds nécessaires qui lui permettront de réaliser les travaux de remise à neuf et de couvrir d'éventuels déficits d'opération;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Cathy Poirier, dûment appuyée, il est RÉSOLU UNANIMEMENT que le conseil de la MRC du Rocher-Percé appuie la démarche de la Ville de Chandler et souscrit entièrement aux objectifs de cette démarche qui sont de remettre cette installation portuaire fonctionnelle et d'y développer des activités portuaires et maritimes qui répondront aux besoins des différents marchés ayant été clairement identifiés lors de l'élaboration du plan d'affaires.

Que ladite résolution soit transmise à :

Madame Louisette Langlois, maire de Chandler Monsieur Roch Giroux, directeur général et trésorier de la ville de Chandler Monsieur Benoît Moreau, coordonnateur municipal à la Ville de Chandler

20-01-007-E

DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS — DOSSIER : ARÉNA

CONSIDÉRANT que la municipalité de Port-Daniel-Gascons désire présenter une demande d'aide financière au Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur dans le programme PAFIRS-EBI;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Port-Daniel-Gascons possède sur son territoire municipal un aréna construit en 1977 et dans laquelle aucune amélioration n'y a été apportée;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Port-Daniel-Gascons est en plein essor économique et en période de grand développement;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Port-Daniel-Gascons a vu sa population diminuer de l'ordre de 25 % durant les 20 dernières années;

CONSIDÉRANT qu'au cours des dernières années, la municipalité de Port-Daniel-Gascons, avec l'arrivée de Ciment McInnis, a pris un virage pour contrer cette baisse de sa population, offrir des services répondant aux besoins de cette dernière, attirer de nouvelles familles et axer son développement sur l'attractivité et le sport;

CONDIDÉRANT que la municipalité de Port-Daniel-Gascons possède déjà sur son territoire municipal un gymnase situé dans un local désuet et ne répondant pas aux normes du bâtiment;

CONSIDÉRANT que de nombreuses activités nouvelles (crossfit, danse aérobique, etc.) ont vu le jour dans la municipalité au cours des dernières années et que la municipalité désire intégrer ces activités au centre sportif;

CONSIDÉRANT que la municipalité désir ouvrir son centre sportif à l'année (6 mois – glace artificielle et 6 mois – terrain multisports);

CONSIDÉRANT la rénovation et l'agrandissement de l'aréna pourrait servir aux gens de la MRC du Rocher-Percé ou, à tout le moins, à une partie de celle-ci;

CONSIDÉRANT que ce dossier répond aux orientations de la politique sports – loisirs de la MRC du Rocher-Percé;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est RÉSOLU UNANIMEMENT que la MRC du Rocher-Percé appuie le projet de rénovation et d'agrandissement de l'aréna de Port-Daniel-Gascons.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

20-01-008-E LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur	proposition	de	monsieur	Roberto	Blondin,	dûment	appuyée,	il est	RÉSOLU
UNA	NIMEMENT	par	les membr	es préser	nts que la	séance s	oit et est le	evée à	12 h 30.

Nadia Minassian Préfète	
	Mario Grenier Directeur général & Secrétaire-trésorier